



Cahier d'acteur

N°1 - Mai 2013

Les élu-e-s régionaux EELV et Europe Ecologie Les Verts de Haute-Normandie



Né en 2010 de la fusion des Verts et du réseau Europe Ecologie, EELV est le principal mouvement politique écologiste français. Le groupe des élu-e-s régionaux et la structure régionale EELV Haute-Normandie, avec la participation du comité local EELV - Hautes-Falaises, se sont associés pour porter leur position commune au sein d'un même cahier d'acteurs pour ce projet de parc éolien en mer de Fécamp.

Coordonnées

**Groupe des élu-e-s EELV
de la Région Haute-Normandie**
73 rue Martainville - 76000 Rouen
Tél : 02 35 89 01 75 / Fax : 02 35 70 98 02
Courriel : elus-hautenormandie@eelv.fr
Site : <http://elus-hautenormandie.eelv.fr>

**Europe Ecologie
Les Verts de Haute-Normandie**
34-35 quai du Havre – 76000 Rouen
Tél : 02 35 70 12 10 / Fax : 02 35 07 47 44
Courriel : ecologie.hn@wanadoo.fr
Site : <http://hautenormandie.eelv.fr/>

Un enjeu majeur pour notre région : développer les énergies renouvelables sur notre littoral

Si la priorité, pour réussir la transition énergétique, est à donner à la réduction des consommations et à l'efficacité énergétique, il faut souligner **le retard pris par la France dans le développement des filières d'énergies renouvelables, en particulier en matière d'éolien, qui ne représentait en 2012 qu'un peu moins de 3% de la production électrique du pays**¹.



En outre, bassin industriel et terre de production d'énergies traditionnelles, polluantes et non durables, **la Haute-Normandie a l'obligation d'anticiper la nécessaire conversion écologique de son industrie** pour préserver l'emploi et son environnement.

C'est pourquoi les élu-e-s et les militant-e-s d'EELV - Haute-Normandie soutiennent la mise en place d'un parc éolien en mer à Fécamp. Au regard du projet qui nous est présenté, nous souhaitons proposer **des pistes d'amélioration**.

Nos propositions font écho à notre attachement à :

- la préservation des milieux marins et des espèces,
- la minimisation des impacts environnementaux et sanitaires du projet à toutes ses étapes,
- la promotion de projets misant sur la complémentarité des productions d'énergies renouvelables (EnR) et leur massification, ainsi que sur la modernisation du réseau,
- la promotion d'un développement local riche en emplois pérennes, grâce à la transition écologique de l'économie,
- un service public et territorialisé de l'énergie,
- la participation citoyenne individuelle et collective.

La Haute-Normandie, terre de production d'énergies... non renouvelables

La Haute-Normandie, 3^{ème} région productrice d'électricité en France, ne consomme qu'un quart de l'électricité qu'elle produit² avec des ressources épuisables et polluantes (uranium et fossiles).

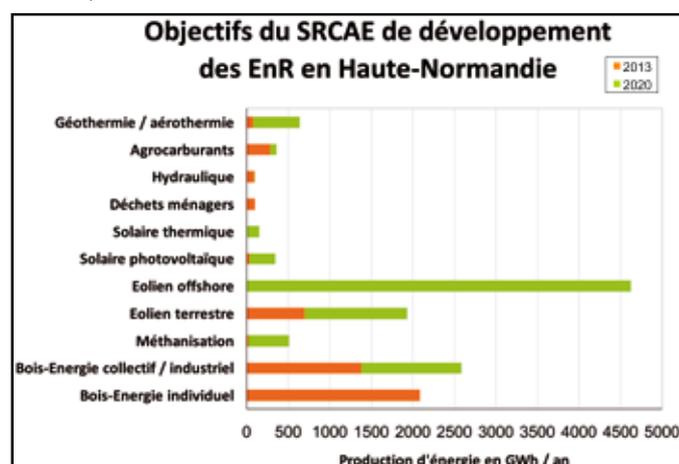
Avec 90 % de sa production électrique d'origine nucléaire et moins de 2% issue d'EnR³, la Haute-Normandie est en retard, alors même qu'elle bénéficie d'un potentiel important (comme ses 167 km de côtes).

Face à ce retard, notamment en matière d'éolien, la Haute-Normandie doit développer son savoir-faire industriel innovant. Le projet WIN avec son centre de recherche CEVEO, ainsi que la plateforme technologique de Fécamp, sont ainsi des atouts majeurs pour permettre à la Haute-Normandie de devenir leader dans le domaine de l'éolien en mer.

Créer les conditions d'une politique énergétique cohérente

// Le développement des énergies renouvelables : un objectif de longue date

Les objectifs européens des « 3 x 20 » fixent pour but d'atteindre 23 % d'énergie produite à partir de renouvelables en 2020. Le débat national sur la transition énergétique, actuellement en cours, devrait amplifier ces objectifs.



Dans son Schéma Régional Climat Air Energie, la Région Haute-Normandie s'est fixée pour objectif de porter la production d'EnR à 13 500 GWh/an d'ici 2020. Pour l'éolien terrestre et offshore, l'ambition est de passer de 700 GWh/an en 2013 à 6 560 en 2020.

// Nucléaire ou renouvelables, il va falloir choisir !

Tous les efforts de transition énergétique seraient vains si en parallèle l'Etat maintient ses investissements massifs en faveur du nucléaire. Le Président de la République a fixé pour objectif de réduire de 75 à 50 % d'ici 2025 la part du nucléaire dans la production électrique française.

Cela signifie stopper tous les financements publics de recherche vers le nucléaire, pour les réserver au développement des EnR. Cela implique aussi pour la Haute-Normandie de renoncer définitivement à l'EPR de Penly.

A défaut, le maintien d'une ambiguïté sur la stratégie énergétique française constituerait un frein majeur au développement des investissements en faveur des EnR.

// Les éoliennes, une alternative crédible

Aujourd'hui les éoliennes en mer ont un facteur de charge⁴ autour de 40%, et fonctionnent plus de 90% du temps.

Rappelons que l'éolien est une source d'énergie non pas intermittente mais variable et prévisible. RTE peut anticiper cette variabilité 48h à l'avance, et ajuster avec ses moyens de production existants, ce qui permet d'assurer en permanence l'équilibre du réseau. Enfin, la France dispose de trois régimes de vent différents qui s'équilibrent au niveau national. Cela assure une grande régularité de la production nationale.

Le développement massif de l'éolien permettra bientôt de se passer d'une partie des centrales thermiques nécessaires aujourd'hui pour faire face aux pics de consommation hivernaux⁵, car la production éolienne est globalement plus importante en hiver qu'en été, en phase avec la hausse de la demande saisonnière.

2 : SRCAE de Haute-Normandie, p. 18.

3 : RTE, bilan régional 2012.

4 : C'est le rapport de la puissance produite sur la puissance installée sur une période donnée.

5 : RTE, bilan prévisionnel de l'équilibre « offre-demande », 2011.

Pour accompagner le développement des EnR, la modernisation du réseau de distribution est indispensable, notamment via les smart grids (« réseaux intelligents ») qui permettent de gérer la distribution en ajustant en temps réel l'offre et la demande d'électricité sur le réseau.

Quels impacts sur l'environnement et le territoire ?

// Minimiser l'impact sur l'environnement et la santé

Le parc éolien sera localisé en partie dans un site Natura 2000. La priorité doit donc être donnée à la préservation des espèces protégées et ordinaires et de leurs milieux. Le scénario éloigné, à 13 km des côtes, retenu par le maître d'ouvrage après concertation avec les acteurs locaux, est celui qui perturbera le moins les équilibres marins (oiseaux, mammifères, espèces halieutiques...), la pêche et les paysages.

Une gestion adaptative devra être mise en place pour corriger les impacts environnementaux de la construction au démantèlement du parc, en suivant les recommandations des études scientifiques d'impacts en cours.



Fragilisé du fait de l'érosion et du réchauffement climatique, le trait de côte doit faire l'objet d'une attention particulière. Les recettes futures liées au projet doivent pouvoir bénéficier à la préservation du littoral.

Le maître d'ouvrage a fait le choix de fondations gravitaires. Le béton consomme d'importantes quantités de granulats qui, dans notre région, proviennent de carrières souvent implantées en zones humides. Le maître d'ouvrage devra veiller à favoriser l'emploi de matériaux recyclés et refuser les granulats provenant de carrières dont l'exploitation s'effectue au détriment de la biodiversité.

Enfin, la liaison entre le parc et le réseau étant assuré par une ligne à 225 000 volts, les câbles devront impérativement être enterrés. Il s'agit d'appliquer le principe de précaution par rapport aux risques sanitaires potentiels des champs électromagnétiques.

// Maximiser l'acceptation sociale, par une « gouvernance » de l'éolien démocratique et un juste emploi de la taxe spéciale

Cette gouvernance démocratique concerne d'abord la phase d'élaboration du projet, qui semble s'être bien déroulée puisque le parc a reçu le soutien de la plupart des communes et des pêcheurs.

Mais l'acceptation sociale s'apprécie également sur la phase d'exploitation du parc. La taxe spéciale sur les éoliennes en mer rapportera 7 millions d'euros, dont la moitié au profit des communes avoisinantes. Pour éviter les situations de rentes, il faudra veiller à la mise en place d'un mécanisme de péréquation entre communes. Par ailleurs, pour rester cohérent avec les objectifs de préservation de l'environnement inhérents au développement de la filière éolienne, le groupe EELV Hautes Falaises propose que les fonds perçus soient affectés en priorité à l'efficacité énergétique sur les territoires, et en aucun cas à des projets carbonés.

// Maximiser les retombées économiques pour notre région

Le projet devra être étroitement connecté au tissu économique local, pour que les territoires bénéficient de cette exploitation des ressources locales. La coopération avec les entreprises locales sous-traitantes initiée pendant la construction devra s'insérer dans une perspective de long terme. La filière pourra ainsi s'appuyer sur la politique de formation professionnelle de la Région.



De plus, le projet de Fécamp doit servir à la diversification et à la conversion écologique des entreprises locales, qui agissent pour la plupart dans des domaines dont le futur est incertain : automobile, pétrochimie... Au vu des complémentarités fortes qui existent entre ces pôles et les qualifications requises par la filière éolienne, **une reconversion partielle des activités doit être encouragée pour favoriser un développement local durable.**

Donner leur place aux collectivités et aux citoyens par la création d'une SCIC⁶ régionale

// Une lacune démocratique à corriger

Les territoires sont trop souvent un lieu d'application de directives nationales et insuffisamment un lieu d'élaboration des politiques. **C'est pourquoi nous proposons que les collectivités, et en premier lieu la Région Haute-Normandie, puissent participer à la gestion du parc. Une commission pluraliste de suivi devrait également être mise en place.**

// Pour que le citoyen accepte l'éolien, encore faut-il qu'il en soit partenaire !

En Allemagne, au Danemark, les citoyens sont impliqués financièrement dans ces parcs en mer. En France, les règles

actuelles des appels d'offre font que seuls les grands industriels sont sollicités et ont les moyens d'investir.

Aussi, nous proposons que dans ce projet, **l'actionnariat citoyen soit encouragé. Les pêcheurs de la zone seraient les partenaires naturels de cette démarche** et bénéficieraient ainsi de l'investissement.



Proposant d'associer à la fois les collectivités et les citoyens, c'est bien l'outil SCIC qui est à privilégier. 

6 : Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

Résumé du cahier d'acteur

Les élu-e-s régionaux et le parti Europe Ecologie - les Verts de Haute-Normandie soutiennent le projet de parc éolien en mer de Fécamp proposé par le maître d'ouvrage, car il est nécessaire pour massifier la production d'énergies renouvelables dans notre région.

Cependant, ils invitent à une réflexion approfondie sur les impacts environnementaux et sanitaires induits par le projet. Ils proposent ainsi un certain nombre de pistes pour limiter les impacts néfastes et accentuer, au contraire, les effets bénéfiques du projet pour nos territoires. Le maître d'ouvrage devra limiter au maximum les nuisances sur la zone Natura 2000 à toutes les étapes du projet, et être vigilant sur les zones d'exploitation de granulats comme sur le raccordement. La répartition de la taxe spéciale doit être transparente, solidaire et contribuer à la protection de l'environnement. Le mode de gouvernance dans la prise de décision doit être participatif. La mise en œuvre du projet doit associer tous les acteurs et les populations concernés.

C'est un OUI exigeant.

CPDP Eolien en mer-Fécamp

13 quai BERIGNY - 76400 FECAMP • Tél. : 02 27 30 54 75 • Email : contact@debatpublic-eolienmer-fecamp.org

Les cahiers d'acteurs sont des contributions de personnes morales publiées par la CPDP. Le contenu des textes n'engage que leur auteur.